

MEMOIRE

DE

LA CORPORATION DES BIJOUTIERS DU QUEBEC

PRESENTE A

LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

LE 15 DECEMBRE 1980

La Corporation des Bijoutiers du Québec est une association professionnelle constituée par une loi spéciale de la législature provinciale en 1952, qui a été modifiée en 1969. Lors de cette modification, "la Corporation des Horlogers-Bijoutiers de la Province de Québec" a changé son nom pour celui de "La Corporation des Bijoutiers du Québec". Ses objectifs spécifiques sont: d'augmenter la compétence et l'habilité des gens du métier, faciliter et encourager leurs études, leur permettent de discuter les questions les intéressants et ses objectifs généraux sont pour le développement des intérêts économiques sociaux et moraux des membres de la profession.

Les objectifs de ce mémoire:- qu'un test élémentaire d'aptitudes professionnelles soit obligatoire pour l'admission d'un candidat à un cours de recyclage et donner la priorité aux candidats ayant acquis certaines connaissances, à cause de certaines similitudes à exécuter leur travail antérieur pour faciliter l'apprentissage de ce nouveau métier et s'assurer qu'il deviendra un actif dans ce nouveau métier. Tout adulte en chômage qui a été admis dans le passé à se recycler, soit dans le métier d'horloger ou celui de bijoutier, sans avoir aucune des aptitudes requises et sans

rien n'avoir fait d'opérations similaires antérieurement dans son travail n'a pas réussi. Nous nous sommes rendus compte que c'était peine perdue que d'essayer d'enseigner à des personnes qui n'ont aucune aptitude, aucun talent et n'a fait aucune opération ayant une certaine similitude avec celle de son travail antérieur. Le métier d'horloger comme celui de bijoutier requiert une certaine habilité manuelle, un esprit d'observation et une très bonne vision. Il est inutile de faire apprendre ces métiers à des gens qui ne possèdent pas les qualités requises, voilà pourquoi nous préconisons des tests d'aptitudes préalables pour déterminer si ces personnes sont admissibles à une telle formation.

Nous suggérons que tout adulte ayant les aptitudes requises, désirant se recycler, qui n'était pas en chômage soit admissible au cours, lorsqu'il dépasse l'âge normal de l'apprentissage, pour compléter le nombre minimum requis. Que de tels cours soient disponibles aussi à ceux qui sont dans le métier mais veulent se perfectionner ou compléter leur formation. Le nombre minimum exigé pour maintenir ou organiser un cours serait plus facilement atteint par l'acceptation d'adultes non seulement en chômage, mais qui veulent se recycler pour une raison ou pour une autre en autant qu'ils rencontrent les aptitudes requises. Ceci éviterait aussi d'admettre au cours, des gens non intéressés et qui viennent par intérêt économique.

PREJUDICE AU PERSONNEL ENSEIGNANT ET A L'ECOLE PROFESSIONNELLE

Afin d'éviter de nuire à la bonne renommée de nos écoles professionnelles et de son personnel enseignant, nous suggérons que les cours donnés aux adultes soient annoncés sous des épithètes différentes de ceux donnés aux étudiants. L'expérience démontre que les adultes après avoir terminé leur cours intensif de recyclage dans nos écoles professionnelles, (d'une durée tout à fait autre que celui donné aux étudiants de jour) se présentent pour de l'emploi chez les employeurs, utilisant le nom de l'école. Les employeurs ne sachant pas la différence dans le programme de formation, le personnel enseignant, surtout le nouvel employé n'a pas suffisamment de connaissances professionnelles pour remplir adéquatement la fonction, ce qui est préjudiciable à la bonne renommée de l'école.

LES MEMBRES DE LA CORPORATION

Les membres de la Corporation des Bijoutiers du Québec sont: des bijoutiers-détaillants; des horlogers-rhabilleurs; des bijoutiers-artisans; des joailliers; des manufacturiers de bijouterie et des importateurs de montres, d'horloges et de réveils. Les neuf-cent-cinquante membres sont répartis dans la province, quelques-uns se trouvent au Nouveau-Brunswick et dans l'Ontario. Certains opèrent des corporations ayant plusieurs employés, d'autres des sociétés, une grande partie sont des artisans. La Corporation est divisée en neuf régions territoriales dirigées chacune par un chapitre régional. Les membres travaillent en plusieurs comités. Le travail de **chaque** comité est bien défini. Les membres peuvent

participer à l'étude et aux discussions et établir leurs besoins. C'est au niveau des comités surtout que les membres définissent leurs besoins. A cette fin, le comité d'éducation est formé en diverses sections; une première pour l'horlogerie; une deuxième pour la bijouterie et une troisième pour la gemmologie. Siégent à ces comités, des spécialistes en la matière chargés de faire des recherches aux niveaux des cours qui existent, soit aux Etats-Unis, au Canada et en Europe. Ils puisent les renseignements à ces sources pour établir et définir le contenu des cours de notre Corporation.

C'est au moyen de bulletins et de la revue Bijou envoyés à tous les membres, qu'ils sont invités à participer à ces cours ou à ces séminaires donnés à différents endroits à travers la province. Les candidats sont appelés par moyen d'un questionnaire, à donner leur appréciation. Suite de nombreuses réunions, séminaires et cours que les membres du comité d'éducation a recommandé l'établissement de cours par correspondance en bijouterie et en gemmologie, et qu'ils ont retenus les services des personnes qualifiées pour les réaliser. Ces cours sont donnés depuis les derniers cinq ans.

Nous croyons qu'à l'avenir des cours pratiques devraient être organisés dans les différents endroits de la province pour donner suite aux cours théoriques. Nous avons tenté d'organiser dans le passé une école-mobile contenant les divers ateliers pour donner de tels cours pratiques dans tous les endroits, mais le projet a été trouvé non rentable et n'a pu être réalisé. Mais, nous croyons que de tels cours pratiques

devraient être organisés au niveau provincial, et les rendre disponibles au moins pour les membres de la Corporation.

L'ORGANIGRAMME DE LA CORPORATION

Le secrétariat de notre Corporation comprend sept (7) personnes à temps plein sous la responsabilité d'un directeur-général pour dispenser tous les services qui comprennent les cours par correspondance:-

- 1) Un cours en bijouterie d'une durée de deux ans;
- 2) Un cours de gemmologie d'une durée de deux ans;
- 3) L'aide d'instructeurs professionnels et de professeurs d'écoles pour animer les séminaires techniques et les cours de perfectionnement donnés au cours de l'année.

D'autres instructeurs fournis par quelques manufacturiers et quelques importateurs ou d'organismes étrangers viennent animer aussi des colloques, des séminaires techniques ou des cours, selon le cas.

Des ateliers de travail sont tenus à l'occasion des Congrès pour étudier les besoins en formation des membres. Au cours des réunions de chapitres régionaux, les membres sont invités à répondre à des questionnaires, en vue de faire connaître leurs besoins et faire part de leur expérience. Les instructeurs sont appelés à faire rapport des demandes qu'ils reçoivent. Suite à leurs conseils, les programmes de formation sont améliorés tout en s'inspirant toujours des programmes donnés à l'extérieur par l'Institut Canadien des Bijoutiers et celui de l'Institut Américain des Bijoutiers.

La Corporation est toujours à la recherche de méthode pouvant améliorer ses techniques d'enseignement. Elle est au stage d'apprentissage à ce sujet.

La Corporation recherche aussi la meilleure méthode pour connaître la valeur de ses cours, colloques ou séminaires. Elle constate cependant que la demande pour ses cours, colloques et séminaires va croissante. Bon gré, mal gré, elle doit y reprendre. La formation qu'elle donne, est élémentaire et qu'elle croit avoir encore beaucoup de chemin à parcourir - si elle veut que ses membres puissent progresser au rythme des exigences de plus en plus grandes des consommateurs, qui est l'un de ses objectifs.

Elle compte beaucoup sur les élites de la formation professionnelle pour l'aider à mieux structurer ses cours et à améliorer sa méthode de formation pour lui permettre d'y apporter des modifications pour tenir compte des changements technologiques le plus rapidement possible. Elle compte aussi sur eux pour pouvoir tenir à jour, les informations pour les transmettre à ses membres.

Présentement la Corporation est à reviser le COURS THEORIQUE DE BIJOUTERIE et elle voit la nécessité de reviser bientôt celui de la gemmologie.

Le Cours Théorique en Bijouterie comprend non seulement la bijouterie, mais aussi l'horlogerie et l'argenterie.

Tel que nous vous l'avons stipulé dès le début de ce mémoire, la Corporation a été constituée par une loi spéciale de la législature en 1952 qui a été modifiée en 1969. Depuis sa fondation, elle collabore avec les ministères de l'Education du Québec, celui du travail et de la main-d'oeuvre et celui de l'industrie et le commerce, les commissions scolaires et les commissions de formation professionnelle.

Elle a toujours entretenu de bonnes relations avec tous les ministères, les commissions scolaires, les commissions professionnelles et les membres de l'industrie qui utilisent les services de ses membres.

Le bureau de placement qu'elle maintient depuis sa fondation a rendu service à plusieurs employeurs qui se sont trouvés des employés et ces derniers de l'emploi grâce à lui. Elle détient à cette fin, un permis du Ministère du Travail et de la Main-D'Oeuvre.

Aucun décret ni règlements ne régit présentement les métiers qui font l'objet de notre mémoire.

A cause de la flambée des prix des métaux précieux, les fabricants comme les bijoutiers ont subi un ralentissement dans leurs affaires, ce qui les a obligé à faire quelques mises à pied.

La pénurie de main-d'oeuvre qui a presque toujours existée avant ce phénomène s'est transformée à un surplus de main-d'oeuvre. Nous croyons que cette situation n'est cependant que temporaire, étant donné que l'âge moyen des personnes exerçant ces métiers est élevé.

Les cours par correspondance sont donnés contre rétribution. Les frais d'inscription à chacun de ces cours sont de \$75.00 par année ou de \$150.00 pour les deux années. Les frais d'inscription pour l'examen final sont de 15.00\$. Les frais d'inscription pour les séminaires techniques ou pour les cours pratiques de perfectionnement sont établis selon les coûts qu'ils occasionnent à la Corporation, en tenant compte du nombre possible de candidats qui s'inscrivent à chacun d'eux. Ces frais peuvent varier selon chaque cours entre 125.00\$ et 150.00\$. Ils comprennent le coût du prospectus, du loyer pour les classes, des honoraires, des instructeurs, des assurances, des instruments, etc...

PROGRAMME D'ETUDES

Nous souhaiterions qu'un programme d'études soit établi par modules pour aider à la préparation de cours qui s'adaptent selon les besoins et faciliteraient la tâche des instructeurs et professeurs pour l'enseignement. Nous pourrions ainsi éliminer des répétitions dans les méthodes d'enseignement, éviter des pertes de temps et donner une meilleure formation partout en province. Nous souhaiterions aussi avoir la possibilité de compléter le cours théorique donné partout en province par des exercices pour que l'individu qui demeure à Val D'Or ou à Matane puisse y avoir accès au même coût que celui qui demeure à Montréal ou à Québec. Ceci s'adresse en particulier à l'adulte ayant plus de 18 ans qui désire s'inscrire à l'un des métiers faisant l'objet de ce mémoire. Nous trouvons difficile de répondre à tous les besoins, ceux de l'industrie et ceux du commerce de détail, ceux des importateurs. Les jeunes désirent devenir plutôt des joailliers, des artisans et n'aiment pas entendre parler du travail en industrie ou dans un atelier de service. Il faut alors leur donner la possibilité d'acquérir une formation qui peut permettre de répondre aux besoins de l'industrie, à ceux du détail, en même temps, pouvoir former des joailliers et des bijoutiers-artisans. Les écoles de l'Ontario ont fait face aux mêmes difficultés. La plupart des candidats qui suivent un cours dans une école d'horlogerie ou de bijouterie travaillent d'abord comme employés puis ils opèrent par la suite leur propre atelier ou commerce. En

grande majorité, ils deviennent des bijoutiers-détaillants, quatre-vingt dix-sept pour cent d'entre-eux sont des gens de métier, qui se sont partagés entre horlogers-rhabilleurs et bijoutiers-artisans. Les deux se désignent comme bijoutiers, mais ils peuvent avoir à la base, une formation totalement différente. Nous visons à parfaire les programmes de formation, le compléter, afin de répondre aux besoins. En formant des gens de métier, il faut également aussi former des gens qui peuvent gérer leur petite entreprise, être capable de tenir une comptabilité, avoir des notions de la publicité, les achats et apprendre des connaissances pour faire une bonne méthode de vente. L'entreprise d'une bijouterie en est une assez complexe. Elle exige beaucoup de celui qui veut réussir et ce faire une renommée auprès du public. Sans la compétence de base, c'est-à-dire, celle des métiers, la moyenne entreprise aura des difficultés à survie. Peut-on en tenant compte de tous ces facteurs, préparer un programme par modules pour former un adulte visant à embrasser une telle carrière? Voilà notre question.

ORGANIGRAMME

DE

La Corporation des Bijoutiers du Québec

